



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le 03/03/2026
ID : 057-245700695-20260218-B20260217_26_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-six, le dix-sept février à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le onze février, sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Guy KREMER, David ROBINET

Absents avec procuration : Benoit STEINMETZ à Michel PAQUET
Denis BAUR à Michel HERGAT

Etait excusé : ./.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de votants : 11

Secrétaire de séance : Rachel ZIROVNIK

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, DGST, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission

Etaient absentes : Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication.



26. Objet : Subvention de fonctionnement 2026 pour les associations d'intérêt communautaire – Vélo Club Communautaire Hettange

Vu la décision n° 13 du Bureau communautaire en date du 18 novembre 2025 portant sur le versement des acomptes pour les subventions de fonctionnement 2025-2026 aux associations sportives d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° 17 du Conseil communautaire du 10 février 2026 portant dernière modification du règlement communautaire de soutien à la politique sportive,

Considérant le dossier de demande de subvention de fonctionnement présenté, le 2 janvier 2026, par l'association Vélo Club Communautaire Hettange pour la saison 2025/2026,

Considérant le contrat d'engagement républicain signé et présenté par l'association Vélo Club Communautaire Hettange en date du 5 novembre 2025,

Le Vélo Club Communautaire est une association évoluant au niveau international et compte 111 licenciés (96 l'année passée) dont 16 jeunes de moins de 18 ans.

La Commission « Politique Sport » a souhaité fixer la valeur du forfait matériel à hauteur de 500 €. Après étude du dossier de demande de subvention par le Service Culture et Sport, la subvention communautaire 2026 d'un montant de 23 975,38 € a été calculée comme suit :

	Niveau de pratique / Frais	% participation CCCE	Montant de la subvention CCCE
Socle de base	International		10 000,00 €
Licences	9 161,00 €	40 % (+ de 18 ans)	3 664,40 €
	1 264,00 €	60 % (- de 18 ans)	758,40 €
Engagements	17 390,16 €	50 %	8 695,08 €
Arbitrage	715,00 €	50 %	357,50 €
Matériel	500,00 €	500 €	500,00 €
TOTAL			23 975,38 €

Considérant le versement de l'acompte d'un montant de 10 895,92 € pour la subvention de fonctionnement au titre de la saison 2025-2026, le montant du solde de la subvention communautaire annuelle s'élève à 13 079,46 €,

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport » du 26 janvier 2026,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'arrêter le montant définitif de la subvention de fonctionnement pour la saison sportive 2025/2026 à 23 975,38 € pour l'association « Vélo Club Communautaire Hettange »,
- de verser à l'association « Vélo Club Communautaire Hettange » la somme de 13 079,46 €, au titre du solde de subvention de fonctionnement 2026, compte tenu de l'acompte déjà versé,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 11
 Abstention : 0
 Contre : 0

Fait à Cattenom, le 18 février 2026

Le Président,

Michel PAQUET

